

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de l'Université de Nouvelle-Calédonie Question écrite n° 16748

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés auxquelles fait face l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). Accueillant aujourd'hui plus de 3 000 étudiants, l'UNC joue un rôle important pour la Nouvelle-Calédonie. L'accord de Nouméa du 5 mai 1998, indique que « L'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie ». Cependant, cette dernière doit faire face à certains problèmes. L'UNC a la double caractéristique et contrainte d'être une université pluridisciplinaire et de taille modeste, dans un environnement insulaire, entourée d'universités anglophones et très éloignée de la métropole française. Les faibles effectifs en enseignants et enseignants-chercheurs ne lui permettent pas de déployer une offre de formation complète et soutenable. L'offre de master a été limitée en raison de la faiblesse du vivier d'étudiants et de leur penchant à poursuivre leur formation hors Nouvelle-Calédonie. La rupture dans l'offre de formation post-licence générait une double difficulté : la nécessité pour les étudiants de poursuivre ailleurs la formation master et un frein pour les enseignants-chercheurs à la spécialisation de leur recherche sur des thématiques locales. Un autre problème crucial, un des enjeux majeurs de l'UNC, est le taux de réussite extrêmement faible des étudiants en licences générales, plus particulièrement au niveau de la première année (cf. domaines de formation et de réussite des étudiants). Le taux de réussite moyen sur les licences générales est de 41 % contre 57 % au niveau national. Il souhaiterait donc savoir quelles actions il compte engager ou a déjà engagées, pour accompagner l'université de la Nouvelle-Calédonie.

Données clés

Auteur: M. Nicolas Metzdorf

Circonscription: Nouvelle-Calédonie (2e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16748

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : <u>Enseignement supérieur et recherche</u>

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 avril 2024</u>, page 2527 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)